

*Direction du personnel,
des services et de la modernisation*

Arrêté du 19 juillet 2002 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales, préparatoires et centrales compétentes à l'égard du corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées

NOR : *EQU0210127A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales préparatoires et centrales compétentes à l'égard du corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées est fixée au 26 septembre 2002.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.
Fait à Paris, le 19 juillet 2002.

*Le ministre de l'équipement, des transports,
du logement, du tourisme et de la mer,
Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation empêché :
Le directeur-adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,
P. Berg*